







## FACILITEZ-VOUS LE PAIEMENT ADOPTÉZ LE **PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE**

Pour vous permettre de gérer plus facilement le paiement de votre cotisation et de vos autres factures, nous mettons en place le prélèvement automatique\*.

### *Trois minutes...*

-  Rendez-vous sur votre **compte adhérent**
-  Munissez-vous de votre **IBAN**
-  Remplissez le **mandat SEPA**
-  Validez via un **code SMS**

*... et c'est fait !*

Tout mandat signé avant la date d'échéance (exigibilité) d'une facture entraîne automatiquement son prélèvement à partir de cette date.

### *Une question ? contactez-nous !*

Par mail : [service.adherents@sstrn.fr](mailto:service.adherents@sstrn.fr)

Par téléphone : **02 40 44 26 82**  
*tous les matins de 9h à 12h*



[sstrn.fr/notice-sepa](http://sstrn.fr/notice-sepa)

\* Le SSTRN émet chaque année 40 000 factures, dont 70 % présentent un montant identique. Le travail de rapprochement d'un paiement à la facture et à l'adhérent correspondant est souvent compliqué par l'absence d'identifiant clair sur le chèque reçu ou dans le libellé du virement bancaire. Le prélèvement automatique permettra également d'améliorer le suivi des paiements et d'éviter des relances non justifiées.